

64

 Questions

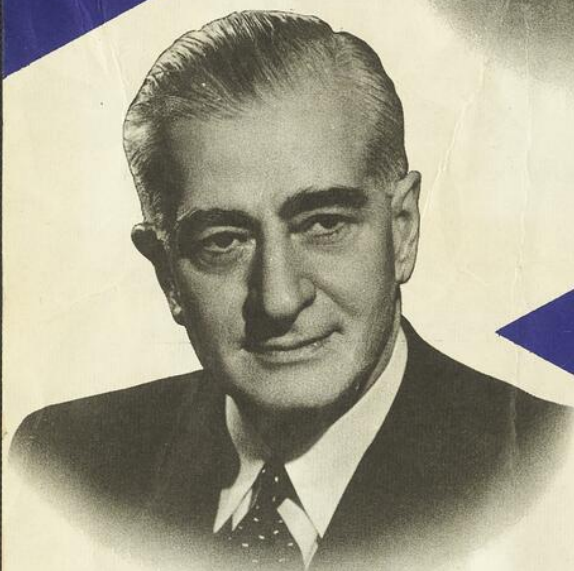
"Aucun capital  
ne vaut le capital  
humain."

*Maurice Duplessis,  
Premier ministre.*



"Aucune classe de  
notre société ne me préoccupe  
davantage que la classe ouvrière."

*Antonio Barrette,  
Ministre du Travail.*



Jamais un gouvernement n'a traité la classe ouvrière avec plus de respect, de bienveillance et de sollicitude, jamais un gouvernement ne l'a plus protégée que celui de l'hon. Maurice Duplessis. Cette brochure en fournit la preuve éclatante, même si elle ne contient qu'un résumé partiel de ce que l'Union Nationale a fait pour la classe des travailleurs, en appliquant chez nous sa politique familiale, sociale et nationale.

# 64 Questions

## QUE SE POSENT LES OUVRIERS

**1. QUI A ADOPTÉ une loi du Salaire Minimum pour la masse des travailleurs du Québec?**

R.—C'est l'Union Nationale, par sa Loi des Salaires Raisonables de 1937, considérée à bon droit comme la "Grande Charte des Petits Salariés".

**2. QUI A RECONNU légalement les syndicats ouvriers et les unions ouvrières?**

R.—C'est l'Union Nationale, par sa "Loi relative aux Salaires des Ouvriers" de 1937. Le régime libéral supprima ce droit de la "Loi des Conventions Collectives de Travail" en 1940, mais l'Union Nationale le rétablit en 1944.

**3. QUI A ETABLI la semaine de travail générale de 48 heures dans la Province?**

R.—C'est l'Union Nationale, par l'Ordonnance no 4 de mai 1938, à la demande des unions ouvrières.

**4. QUI A OBLIGE les employeurs à payer temps et demi après 48 heures de travail?**

R.—C'est l'Union Nationale, par l'Ordonnance no 2 d'août 1946, pour répondre à une autre demande des unions ouvrières.

**5. QUI A ASSURE le respect de la Loi du Dimanche dans Québec par la défense générale du travail ce jour-là?**

R.—C'est l'Union Nationale, par l'Ordonnance no 4 de 1938.

**6. QUI A CONTRAINT les employeurs à accorder une semaine de vacances payées à leurs employés chaque année?**

R.—C'est l'Union nationale, par l'Ordonnance no 3 de septembre 1946. Grâce à cette mesure, 700,000 ouvriers sont assurés de vacances payées.

**7. QUI A ETABLI un système particulier de vacances payées pour les ouvriers du bâtiment?**

R.—C'est encore l'Union Nationale, en vertu d'un plan spécial mis sur pied par le Ministère du Travail en novembre 1949. Il est unique au pays et assure des vacances payées à 75,000 autres ouvriers du Québec. La formule imaginée répondait encore à un désir exprimé par les unions ouvrières.

**8. QUI A CREE un Service de Conciliation et d'Arbitrage pour le règlement des conflits ouvriers?**

R.—C'est l'Union Nationale en 1938.

**9. QUI A NOMME deux représentants choisis par le Mouvement Ouvrier à la Commission de Relations Ouvrières?**

R.—C'est l'Union Nationale, en 1950: par la nomination de M. Alfred Charpentier, ancien président de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, et de M. Elphège Beaudoin, ancien président de la Fédération Provinciale du Travail. Le représentant actuel des unions internationales est M. Léo Côté, ancien président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal.

**10. QUI A NOMME un représentant ouvrier à la Commission du Salaire Minimum?**

R.—C'est encore l'Union Nationale, dans la personne de M. Candide Rochefort, en 1944, répondant à une suggestion des unions ouvrières.

**11. QUI A NOMME un représentant ouvrier à la Commission des Accidents du Travail, en acceptant une réclamation des unions ouvrières?**

R.—C'est l'Union Nationale, dans la personne de M. J.-L. Labrèche, dès 1936. Aujourd'hui, la Commission des Accidents du Travail compte deux représentants ouvriers: MM. F.-M. Rocheleau et Hormisdas Delisle.

**12. QUI A NOMME un représentant ouvrier comme directeur du Service de Conciliation et d'Arbitrage pour toute la Province?**

R.—C'est l'Union Nationale, en 1938, dans la personne de M. Cyprien Miron.

**13. QUI A NOMME un représentant ouvrier comme chef du Bureau des Electriciens au Département du Travail?**

R.—C'est l'Union Nationale, en 1946, dans la personne de M. René Labelle.

**14. QUI A HAUSSE, à quatre reprises différentes, les taux de salaire minimum de l'Ordonnance no 4: soit, une première fois, de 40%, en 1946; une deuxième fois, de 20%, en 1950; une troisième fois, de 10%, en 1951; et une quatrième fois, de 10% encore, en 1952?**

R.—C'est l'Union Nationale, pour répondre aux désirs des unions ouvrières. La progression de ces diverses augmentations représente 103% sur les taux de 1946.

**15. QUI A ASSURE un fonctionnement réellement démocratique de la Loi des Relations Ouvrières en réduisant de 60% à 50% la majorité requise pour la reconnaissance syndicale?**

R.—C'est l'Union Nationale, en 1945, en conformité avec une nouvelle demande des unions ouvrières.

**16. QUI A REDUIT à trois mois le délai entre la formation du conseil d'arbitrage et le prononcé de la sentence arbitrale?**

R.—C'est l'Union Nationale, en 1948, accordant ainsi une autre demande formulée par les unions ouvrières.

**17. QUI A AUTORISE la signature de contrats de travail pour une durée de deux et trois ans, au lieu de un an seulement?**

R.—C'est l'Union Nationale, en 1950.

**18. QUI A RETABLI, pour l'ouvrier blessé au travail, le libre choix de son médecin?**

R.—C'est l'Union Nationale, en 1936, après que le régime libéral l'eut supprimé en 1933. Le gouvernement Duplessis se faisait encore ainsi le fidèle écho des revendications ouvrières.

**19. QUI A RETABLI, dans la Loi de Accidents du Travail, la silicose comme maladie industrielle de l'industrie minière?**

R.—C'est l'Union Nationale, en 1938, car le régime libéral l'avait supprimée en 1933. Les unions ouvrières réclamaient ce redressement qui fut accordé par le gouvernement Duplessis.

- 20. QUI A HAUSSE de 66 $\frac{2}{3}$ % à 70% d'abord, et de 70% à 75% ensuite, le pourcentage du salaire payable à titre d'indemnité en vertu de la Loi des Accidents du Travail?**

R.—C'est l'Union Nationale, en 1952 et 1955. Ces hausses représentent un montant additionnel de \$1,600,000 par année.

- 21. QUI A PORTE de \$2,000 à \$2,500, puis de \$2,500 à \$3,000, et, enfin, de \$3,000 à \$4,000, la base du salaire pour le calcul de l'indemnité payable en vertu de la Loi des Accidents du Travail?**

R.—C'est l'Union Nationale, en 1947, 1952, et 1954. Ces augmentations représentent un montant additionnel de \$3,500,000 dont bénéficient chaque année les ouvriers.

- 22. QUI A DOUBLE les allocations payables aux enfants des victimes d'accidents du Travail?**

R.—C'est l'Union Nationale, en 1954. Ceci représente encore \$500,000 par année.

- 23. QUI A REDUIT de 7 à 5 jours la période d'attente pour le paiement de l'indemnité à la suite d'un accident du travail?**

R.—C'est l'Union Nationale, en 1955.

- 24. QUI A AUGMENTE de \$7 millions par année les bénéfices globaux payables aux victimes d'accidents du travail et à leur famille?**

R.—C'est l'Union Nationale, entre 1945 et 1955.

- 25. QUI A CREE une Division d'Hygiène Industrielle à la Commission des Accidents du Travail pour la réparation et la prévention de la silicose et de l'amiantose?**

R.—C'est l'Union Nationale, en 1946.

- 26. QUI A VERSE seulement \$400,000 en indemnités pour la silicose et l'amiantose, de 1931 à 1936, et de 1939 à 1944: soit une moyenne de \$40,000 par année?**

R.—C'est le régime libéral. Mais l'Union Nationale a payé \$3,400,000 aux victimes de la silicose et de l'amiantose, de 1936 à 1939, et entre 1944 et 1955: soit une moyenne de \$240,000 par année.

- 27. QUI A CONTRAINT l'industrie minière à établir des cliniques médicales à Theftord et Asbestos pour la prévention de l'amiantose?**

R.—C'est l'Union Nationale, en 1946 et 1948.

**28. QUI A REQUIS la Commission des Accidents du Travail d'établir des cliniques médicales à Noranda et Bourlamaque pour la prévention de la silicose?**

R.—C'est l'Union Nationale, en 1950.

**29. QUI A OBLIGE l'industrie minière à dépenser \$12 millions pour la prévention de l'amiantose, et \$15 millions pour la prévention de la silicose, entre 1946 et 1954, pour l'avantage de 18,000 mineurs; soit: une moyenne de \$1,500 par mineur?**

R.—C'est l'Union Nationale.

**30. QUI A FONDE un Service de Réhabilitation pour le retour rapide et facile au travail des ouvriers victimes d'accidents industriels?**

R.—C'est l'Union Nationale, en 1945.

**31. QUI A CREE une Clinique de Réhabilitation pour la réadaptation physique au travail des ouvriers victimes d'accidents industriels?**

R.—C'est l'Union Nationale, en 1947.

**32. QUI A ETABLI un Service de Placement spécial pour les jeunes ouvriers?**

R.—C'est l'Union Nationale, en 1945.

**33. QUI A CREE un Service de Placement spécial pour les bûcherons?**

R.—C'est l'Union Nationale, en 1946.

**34. QUI A FONDE un Service de Placement spécial pour les tuberculeux et un autre pour les infirmes?**

R.—C'est l'Union Nationale, en 1947 et 1953.

**35. QUI A IMAGINE un Plan d'Apprentissage unique en son genre dans le monde entier, selon l'avis des visiteurs étrangers, pour les métiers du bâtiment et autres?**

R.—C'est l'Union Nationale, en 1945.

**36. QUI A OUVERT des Centres d'Apprentissage, pour les métiers du bâtiment, à Montréal en 1945; à Chicoutimi, Hull et Sherbrooke en 1946; à Joliette en 1947, et à Québec en 1951?**

R.—C'est l'Union Nationale.

**37. QUI A FORME ET PERFECTIONNE, grâce à ces Centres d'Apprentissage, 17,000 apprentis et compagnons dans les métiers du bâtiment?**

R.—C'est l'Union Nationale, de 1945 à 1955.

**38. QUELLE PROVINCE POSSEDE 14,770 apprentis dans les métiers du bâtiment, à comparer avec 6,480 pour tout le reste du Canada?**

R.—C'est la Province de Québec, grâce au Plan d'Apprentissage imaginé par l'Union Nationale.

**39. POURQUOI QUEBEC a-t-il 3,095 apprentis plombiers, à comparer avec 415 pour l'Ontario?**

R.—A cause du Plan d'Apprentissage de l'Union Nationale.

**40. QUI A AMELIORE ET ADMINISTRE la Loi de la Convention Collective de manière que le nombre des ouvriers protégés a passé de 135,000 en 1944 à 225,000 en 1955?**

R.—C'est l'Union Nationale.

→ **41. QUI A AMELIORE ET ADMINISTRE la Loi des Relations Ouvrières de façon que le nombre des contrats de travail en vigueur s'est élevé de 100 en 1944 à 1,425 en 1955?**

R.—C'est l'Union Nationale.

→ **42. QUI A AMELIORE ET ADMINISTRE la Loi des Différends Ouvriers de manière que le nombre des conciliations s'est élevé de 45 en 1944 à 770 en 1955?**

R.—C'est l'Union Nationale.

→ **43. QUI A AMELIORE ET ADMINISTRE la Loi des Différends Ouvriers de telle manière que le nombre des arbitrages s'est élevé de 10 en 1944, à 195 en 1955?**

R.—C'est l'Union Nationale.

→ **44. QUI A AMENDE ET APPLIQUE la législation ouvrière avec le résultat que le nombre des grèves a diminué de 130 en 1944 à 15 en 1955?**

R.—C'est l'Union Nationale.

**45. QUI A ENCOURAGE, par la législation ouvrière, l'expansion du syndicalisme, avec le résultat que le nombre des syndiqués s'est élevé de 188,000 en 1944 à 278,000 en 1955?**

R.—C'est l'Union Nationale.

**46. QUI A HAUSSE à trois reprises, soit de 40% en 1948, 20% en 1950, et 10% en 1951, les taux de l'Ordonnance no 39, relative au Salaire Minimum des Bûcherons?**

R.—C'est l'Union Nationale.

**47. QUI A ADOPTE l'arrêté-en-conseil no 958 concernant l'hygiène des camps forestiers?**

R.—C'est l'Union Nationale.

**48. QUI A PERMIS la hausse de \$22.40 par semaine en 1945, à \$62.55 par semaine en 1955, du salaire moyen des bûcherons?**

R.—C'est l'Union Nationale.

**49. QUI A AUGMENTE, par la législation ouvrière générale, le salaire global des travailleurs dans Québec, de \$1,395 millions en 1944 à \$3,095 millions en 1954; soit: une augmentation de \$1,700 millions?**

R.—C'est l'Union Nationale.

**50. QUEL PROGRES ECONOMIQUE a connu le Québec depuis dix ans?**

R.—Grâce à l'Union Nationale, le nombre des employeurs s'est élevé de 11,315 en 1945 à 18,855 en 1955, d'après les chiffres de la Commission des Accidents du Travail.

**51. QUELLE EXPANSION INDUSTRIELLE a connu Québec depuis dix ans?**

R.—Grâce à l'Union Nationale, le nombre des salariés a passé de 880,000 en 1945 à 1,260,000 en 1955.

**52. OU SE TROUVENT les plus hauts salaires de base au Canada?**

R.—Dans Québec: avec \$1.64 l'heure à la Canadian Johns Manville, \$1.74 l'heure à la Brasserie Dow; \$1.84 l'heure à l'Imperial Tobacco.

**53. POURQUOI les salaires sont-ils plus élevés à Montréal qu'à Toronto dans les Métiers du Bâtiment?**

R.—A cause du Décret de la Construction, adopté par le Gouvernement de l'Union Nationale, et prévoyant, à titre d'exemple, un **taux minimum de \$1.30 l'heure** pour le journalier à Montréal, par comparaison avec un **taux moyen de \$1.00 l'heure à Toronto**.

**54. QUI A AFFIRME, sans être contredit, que les plus hauts salaires au Canada étaient payés dans Québec?**

R.—Monsieur J.-L. Rochefort, député libéral de Champlain, qui a dit, à la Chambre des Communes, le 23 mars 1956: "Les ouvriers de l'Industrie du Papier, dont ma région est favorisée, continuent de toucher les plus forts salaires payés au pays".

**55. QUEL EST le climat ouvrier dans Québec?**

R.—En 1955, sur 1,524 contrats de travail en vigueur dans la Province, 1,054, ou 60%, furent le résultat de la négociation; 354, ou 23%, la conséquence de la conciliation; 101, ou 6%, le fruit de l'arbitrage; et 15 contrats, sur 1,524, soit moins de 1% seulement, furent la suite de grèves, en 1955, dans Québec.

**56. QUI A REGLE la Grève des Plombiers, à Montréal, en 1954, par un règlement comportant un salaire minimum de \$2.12 l'heure?**

R.—C'est le Premier Ministre Duplessis, le 2 novembre 1954.

**57. QUI EST RESPONSABLE, par sa médiation, des conditions de travail meilleures dans l'industrie du textile, du bâtiment, du tabac, etc?**

R.—C'est l'honorable Antonio Barrette, Ministre du Travail de l'Union Nationale.

**58. QUI A NOMME un ouvrier authentique, l'honorable Antonio Barrette, Ministre du Travail dans Québec?**

R.—C'est l'Union Nationale.

**59. QUE PENSE monsieur Roger Provost, président de la Fédération Provinciale du Travail, de l'honorable Barrette?**

R.—"Les ouvriers de la Province sont chanceux d'avoir comme protecteur, dans le Gouvernement, dans la personne de l'honorable Barrette, un ministre véritablement ouvrier, qui connaît bien leurs problèmes, parce qu'il les a vécus".

**60. QUE PENSE monsieur Gérard Picard, président de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, de l'honorable Barrette?**

R.—"Ayant connu plusieurs ministre du Travail dans le Québec, je suis en mesure de dire que monsieur Barrette est celui qui a mis le plus d'énergie et de compétence dans l'exercice de ses fonctions au Ministère du Travail."

**61. QUE PENSE monsieur R.-J. Lamoureux, président de la Fédération des Unions Industrielles du Québec, de l'honorable Barrette?**

R.—"Nous avons en l'honorable Barrette un bon ministre qui s'intéresse réellement aux problèmes ouvriers."

**62. QUE PENSE monsieur Eucher Corbeil, président de la Fédération des Employés de Tramways, de l'honorable Barrette?**

R.—"L'honorable Barrette est un de ceux qui comprennent parfaitement le problème ouvrier, et nous continuerons dans l'avenir à nous entendre avec lui comme par le passé."

**63. QUE PENSE monsieur Gérard Frève, président du Conseil du Travail de Joliette, de son député, l'honorable Barrette?**

R.—"L'honorable Barrette est un ouvrier qui, par son travail et son endurance, a gravi tous les échelons, et atteint le plus haut poste que puisse atteindre un ouvrier dans la Province, celui de Ministre du Travail."

**64. QUELLE PENSEE SOCIALE inspire l'action politique de l'honorable Barrette?**

R.—Le directeur de la revue religieuse "Les Carnets Viatoriens" a écrit: "L'honorable Antonio Barrette, Ministre du Travail, est l'un des hommes publics de notre temps les plus authentiquement pénétrés de la pensée de l'Église."

# IL Y A PLUS ENCORE

Oui, car ce questionnaire traite uniquement de ce qui relève directement du ministère du Travail. Mais le gouvernement Duplessis a fait énormément plus pour la classe ouvrière et moyenne par l'adoption de mesures et d'initiatives qui l'intéressent au plus haut point.

Pour la première fois au Québec, il a fait bénéficier la population de **LOIS SOCIALES** d'une portée considérable: pensions de vieillesse, allocations aux mères nécessiteuses et à leurs enfants, pensions aux aveugles, auxquelles il a ajouté en 1954 les pensions aux invalides ou infirmes. Plus de 150,000 personnes ont reçu au-delà de \$406 millions grâce à ces pensions mensuelles.

Une **LOI D'HABITATION**, unique au pays, a grandement favorisé la construction de nouvelles maisons familiales. A date, \$65 millions ont été consacrés à cette fin, 28,622 maisons construites, abritant 119,769 personnes.

Pour mieux préparer les jeunes à affronter l'avenir et à se créer des positions enviables, l'Union Nationale a établi un **ministère de la Jeunesse**. Elle a organisé le système d'enseignement spécialisé le plus complet au monde, comprenant plus de **80 écoles** où l'on peut apprendre 150 techniques et métiers divers. C'est le plus gigantesque effort jamais fait par un Etat dans ce sens. Il faut y ajouter la publication de 40 manuels techniques, les cours par correspondance et la distribution d'environ **10,000 bourses d'études** par année.

Des montants généreux ont aussi été versés comme contribution aux **Oeuvres de Loisirs** et à l'établissement d'importants **Centres de Loisirs** paroissiaux.

La construction de **3,023 nouvelles écoles** depuis 1944, soit **6 par semaine**, établit également un record inégalé de collaboration avec toutes les commissions scolaires de la province.

L'érection de plus de **100 hôpitaux et sanatoria** s'avère aussi comme le fait saillant le plus considérable qui se soit jamais vu pour protéger la santé des citoyens et faciliter les soins médicaux dans chaque région du Québec, sans compter qu'une loi spéciale favorise l'établissement de médecins dans les petits centres ruraux et que le gouvernement provincial a pris à sa charge l'hospitalisation et le traitement de tous les tuberculeux indigents et des personnes atteintes de maladies mentales. Il construira sous peu des **Centres de Diagnostics** à Montréal et Québec, au coût de \$8 millions, et 3 importants nouveaux hôpitaux, au coût de \$18 millions, pour les cas de maladies mentales. **Le Laboratoire d'Hygiène Industrielle** fondé par l'Union Nationale est l'un des mieux outillés. Des **Unités Sanitaires** ont été établies dans chaque comté et des **Cliniques Dentaires** pour les enfants y ont été ajoutées. C'est l'Union Nationale qui a créé **l'Institut de Microbiologie** qui s'est avérée d'une efficacité capitale dans la fabrication du vaccin Salk contre la paralysie infantile.

Enfin, plus de 6,500 nouvelles industries se sont installées dans la province de Québec depuis 10 ans, assurant la subsistance et souvent l'aisance de centaines de milliers de personnes.

D'autres mesures ont été adoptées par le gouvernement de l'Union Nationale, d'autres initiatives ont été prises dans le but de protéger efficacement la classe ouvrière et de lui apporter sa part de bien-être matériel et social. Il est impossible de les avoir toutes en mémoire et de ne pas en oublier. Mais il est certain qu'aucun gouvernement à Québec n'a plus fait pour garantir aux travailleurs un meilleur traitement et démontrer, en actes, le dévouement particulier de l'hon. Maurice Duplessis et de son parti pour la masse de la population, composée surtout de journaliers, d'ouvriers manuels et d'employés de tous genres.

BNQ



000 474 409

*Les immenses avantages, améliorant la situation de la classe ouvrière chez nous, sont le fruit d'une collaboration intelligente entre les éléments les plus importants du mouvement ouvrier et le gouvernement de Québec.*

*En effet, chaque année les unions et syndicats ouvriers présentent des mémoires et recommandations au gouvernement de l'hon. Maurice Duplessis. C'est en réponse aux multiples demandes et suggestions reçues — et attentivement étudiées — que l'administration de l'Union Nationale a, d'année en année, amélioré et perfectionné la législation ouvrière de la province de Québec qui est aujourd'hui considérée, par le Bureau International du Travail, de Genève, comme l'une des plus avancées au monde.*

**Publié par le**

**COMITÉ OUVRIER DE L'UNION NATIONALE**

## **Droit d'union**

Allocations aux veuves et orphelins

119 hôpitaux et sanatoria

Laboratoire d'hygiène industrielle

Centres de diagnostic

Ministère de la Jeunesse

Développements miniers

Amiantose et silicose indemnisées

Arbitrage

Contrats collectifs

6,500 nouvelles industries

Services de placement

3,023 nouvelles écoles

Pensions de vieillesse à 65 ans

Clinique de réhabilitation

**Salaires augmentés de \$1,700 millions**

Cours du soir

Ecoles des métiers féminins

Conciliation

Protection des bûcherons

Libre choix du médecin

**\$65 millions pour l'habitation**

Cours par correspondance

Pensions aux invalides

80 écoles spécialisées

Ouvriers sur les Commissions

Bien-être social

Heures de travail diminuées

10,000 bourses d'études

Plus fortes compensations aux accidentés

**Vaccin Salk**

Aide aux Oeuvres de Loisirs

Assistance aux aveugles

Soins gratuits des tuberculeux

**Vacances payées**

**Centres d'apprentissage**

Meilleures conditions de travail

Unités sanitaires dans chaque comté

Ministère de la Santé